



DECISION

n° 2020 - 011

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarès, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontèze, Gilly-sur-Isère, Grévy-sur-Isère, Grignon, Houteluce Les Saix, La Béthie, La Grolaz, Marthod, Mercury, Montameur, Monthion, Notre-Dame-de-Beltembois, Notre-Dame-des-Millères, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vulpat, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Uignes, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Danoy

Objet : Halle Olympique - Tarifs Ballet « La Belle au bois dormant » – Vendredi 14 février 2020 – 20h00 – Offre promotionnelle « Spécial Saint Valentin »

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu les décisions n°2017-104 et n°2018-015 portant acte constitutif d'une régie de recettes à la Halle Olympique,

Vu la décision n°2019-168 fixant les tarifs pour le Ballet « La Belle au bois dormant » qui aura lieu le Vendredi 14 février 2020 à 20h00,

Considérant la nécessité de mettre en place une offre promotionnelle pour ce spectacle,

Décide

Article 1 : L'offre promotionnelle pour le ballet « La Belle au bois dormant », programmé à la Halle Olympique, le vendredi 14 février 2020 à 20h00 est fixée comme suit :

- Pour un billet acheté le deuxième à moins 50 % (Offre valable uniquement sur place à l'accueil de la Halle Olympique (hors tarif enfant et tarif réduit)).

Les recettes seront encaissées pour le compte de la Halle Olympique.

Article 2 : M. le Directeur de la Halle Olympique et Mme et MM. les Régisseurs de recettes de la Halle Olympique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 17 janvier 2020
Le Président
Franck LOMBARD

